



B.P. 21 - 68360 SOULTZ

Réf. CR/CB

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2026**

Madame, Monsieur, Membre du Conseil Municipal, je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine séance du Conseil Municipal qui aura lieu :

Mardi 26 mai 2026 à 19 heures
Salle du conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- POINT 1.** APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2026.
- POINT 2.** DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DU CONSEIL MUNICIPAL.
- POINT 3.** COMPTE DE GESTION 2025 – M57 – BUDGET GÉNÉRAL.
- POINT 4.** COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – M57 – BUDGET GÉNÉRAL.
- POINT 5.** DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL
- POINT 6.** AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2025 – M57 - BUDGET GÉNÉRAL.
- POINT 7.** COMPTE DE GESTION 2025 – M57 - BUDGET FORÊT.
- POINT 8.** COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – M 57 – FORÊT.
- POINT 9.** AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2025 – M57 - BUDGET FORET.
- POINT 10.** SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS AFFILIÉES À L'OMECAS – EXERCICE 2026.
- POINT 11.** RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN RURAL « RAENCKLENWEG » (RUE DU WOLFHAG) – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LES DEMANDEURS M. EGGEMANN ET M. ET MME ANTUNES LUIS.

- POINT 12. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PATRIMOINE ET EMPLOI.
- POINT 13. ACCEPTATION D'UN DON DE MATÉRIELS INFORMATIQUES.
- POINT 14. FIXATION DU MONTANT DES PRIX ATTRIBUÉS DANS LE CADRE DU FESTIVAL ROBERT BELTZ.
- POINT 15. DÉLIBÉRATION FIXANT LE NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU SEIN DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL SANS FORMATION SPÉCIALISÉE.
- POINT 16. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT CHARGÉ DE L'ANIMATION DE LA VILLE ET DE LA COMMUNICATION.
- POINT 17. PERSONNEL COMMUNAL – SUPPRESSION DE POSTES PERMANENTS.
- POINT 18. CRÉATION D'UNE POLICE PLURI-COMMUNALE ET CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT ENTRE LES COMMUNES DE SOULTZ ET DE BOLLWILLER.
- POINT 19. DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS « FORÊT » À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES.
- POINT 20. INFORMATION ET COMMUNICATION.

Le Maire
Marcello ROTOLO

